TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 93-98 du 02 Mars 1993

chargeant Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises de l'intérim de Monsieur Florentin MITO BABA, Ministre des Travaux Publics et des Transports pour compter du 4 Février 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 4 Février 1993, Monsieur Rigobert LADIKPO, Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Florentin MITO BABA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Mars 1993

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,
Secrétaire Général à la Présidence de
la République,

Désiré VIEYRA.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 SGG 4 MIPME-MTPT 4 Autres Ministères 17 Départements 6 JORB 1.